

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2018
CPAS DE JETTE



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : LES PROJETS 2018	6
Vision, Mission et Valeurs.....	9
Nouvel espace d'accueil pour les usagers du CPAS.....	10
Agenda 21.....	12
• 1000 jours pour mon enfant	13
• KIS&WRITE (KEEP IT SIMPLE & WRITE)	13
• Centre VIVA !.....	14
• VIVA! MOB, ça roule.....	15
• VIVA! Café.....	15
• « Les Nouveaux disparus »	16
• Le réseau T	17
• « Job Coaching » dans le cadre du contrat de quartier durable (CQD) Magritte	18
CHAPITRE 2 : LES SERVICES	20
• Développement social	20
• Activation sociale	20
• Petite enfance	21
• Epanouissement culturel	21
• Article 27	21
• Logement	21
• Service Projet Emploi Formation (P.E.F.)	22
• Service social de Quartiers	29
• Service ENERGIE	37
• Service MEDIATION DE DETTES.....	39
• Service d'Aide aux Personnes	41
• Les repas à domicile.....	41
• Les repas pris au sein de la maison de repos Iris	42
• Chèques taxi	43
• L'aide aux familles	44
• La Centrale des Moins Mobiles	44
CHAPITRE 3 LA MAISON DE REPOS/MRS	46
• LE RESIDENT (Statistiques au 31.12.2018)	46
• La rénovation.....	48



AVANT-PROPOS : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les années électorales marquent toujours les institutions publiques de manière indélébile, car elles symbolisent la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle dynamique. 2018 ne fait pas exception à la règle.

Suite aux élections du 14 octobre, un nouveau Conseil de l'action sociale a été désigné par le Conseil Communal en date du 1er décembre. C'est une équipe largement renouvelée que j'aurai l'honneur d'emmener pour mon second mandat de Présidente du CPAS de Jette. Je voudrais profiter encore de cette tribune pour remercier les conseillers sortants qui se sont investis au sein du Conseil de l'Action sociale au cours des 6 dernières années.



Ce cycle de 6 ans dont je suis très fière, car il nous a permis d'optimiser nos modes de fonctionnement et de développer de nombreuses initiatives, dont certaines ont abouti courant 2018.

Je pense notamment à l'inauguration de notre nouvel espace d'accueil ainsi qu'à l'avancement des travaux de la Maison de repos. Mais aussi aux projets « 1000 jours pour mon enfant », « KIS & Write », Viva Mob et Viva Café, Nouveaux Disparus, Réseau T,... Autant d'initiatives au bénéfice de notre public qui sont détaillées dans ce rapport d'activité.

Comme chaque année, vous retrouverez également dans ce document tous les chiffres et statistiques permettant de rendre compte de la situation sociale de notre Commune et du fonctionnement de notre administration sur l'année écoulée.

S'il est un projet que je souhaite particulièrement mettre en avant dans cette introduction, c'est notre nouvelle charte « Vision, Missions et Valeurs » adoptée en septembre 2018 sous l'appellation « VISION AIR 1090 ». Avec cet outil, nous avons l'ambition de donner du sens et de valoriser à sa juste valeur l'engagement de chaque travailleur du CPAS de Jette, tout en améliorant les conditions de travail et les rapports humains au sein de notre institution.

A n'en pas douter, faire vivre cette charte au quotidien constituera notre défi prioritaire au cours des prochaines années.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BDP', written over a horizontal line.

Brigitte De Pauw
Présidente du CPAS de Jette

CHAPITRE 1 : LES PROJETS 2018

VISION, MISSION ET VALEURS

Durant quelques semaines, un groupe d'une vingtaine de travailleurs volontaires, motivés par le projet « Vision, Mission et Valeurs » s'est réuni afin de définir une charte pour l'ensemble du CPAS de Jette.

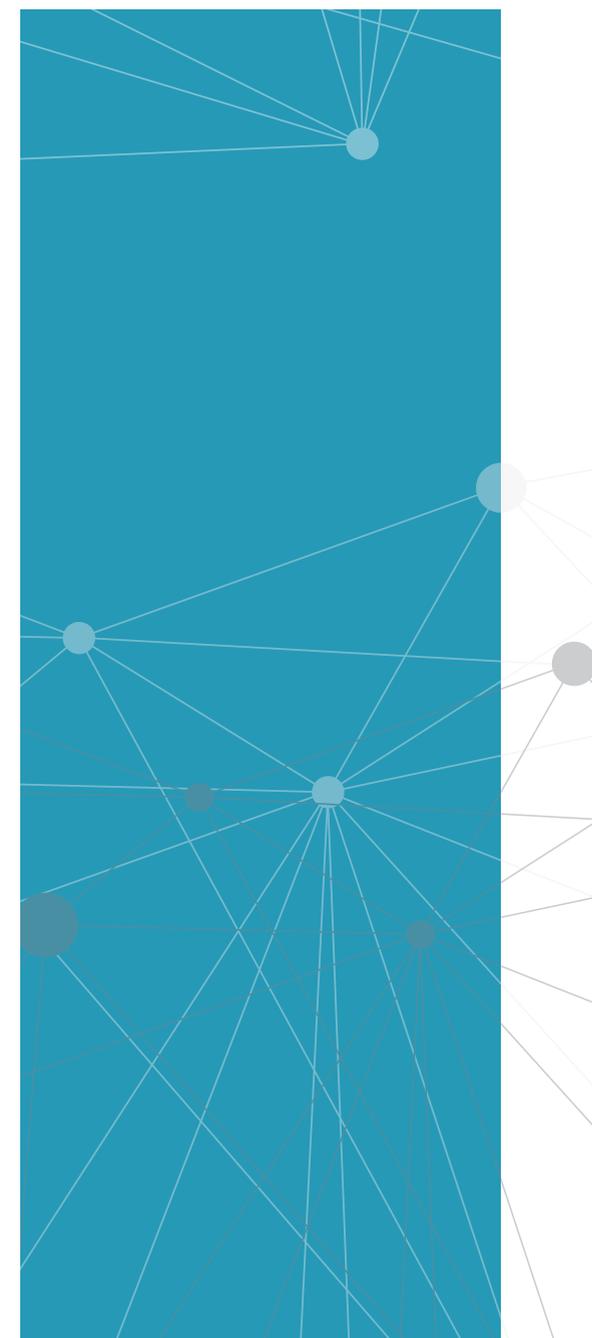
Tout a commencé par des post-its, des dizaines d'entre eux reprenant des comportements observés au travail, acceptables, appréciables mais aussi les comportements inadéquats, offensant pour l'un et peut-être pas pour l'autre. L'idée était d'ensuite réunir tous ces comportements sous des valeurs que les travailleurs souhaitaient mettre en avant dans leur vie professionnelle.

Ensuite, il a fallu réfléchir sur la vision idéale du CPAS et sur sa mission. La mission et la vision sont en quelque sorte la « carte de visite » du CPAS. Pourquoi les travailleurs se lèvent-ils chaque matin pour venir sur leur lieu de travail, quel but veulent-ils atteindre?

De ces rencontres est née la charte de la vision, de la mission et des valeurs du CPAS. Celle-ci a été présentée par Mesdames la Présidente et le Secrétaire Général au cours d'un événement organisé pour tous les membres du personnel en octobre 2018. La charte a été mise à disposition de chacun afin que tout le monde puisse y apposer sa signature en guise d'engagement

à respecter chacune de ces valeurs et chacun des principes qui y sont liés.

Mais le travail est loin d'être fini, les vrais enjeux commencent, à savoir faire vivre cette vision et ces valeurs au sein du CPAS, les intégrer dans les comportements et attitudes. Cela exigera de l'audace, de la détermination, de l'adaptation et du pragmatisme. Un groupe ayant pour principal objectif de les faire vivre a vu le jour : les Vision'Air. Ce groupe est composé d'une petite dizaine de collaborateurs qui mettront des projets en place afin que cette charte soit la pierre angulaire de tous les comportements et aussi de la motivation au travail.





LA CHARTE VISION - MISSION ET VALEURS DU CPAS DE JETTE

La **vision** du CPAS est de contribuer à ce que chaque citoyen mène une vie conforme à la dignité humaine.

La **mission** du CPAS de Jette consiste à répondre aux besoins et demandes des citoyens, en matière d'aide sociale, en les accueillant et en leur apportant le soutien nécessaire, tout en les accompagnant vers une autonomie maximale, dans le respect de leurs différences et de la législation.

A cette fin, le CPAS de Jette promeut le bien-être et les compétences de son personnel et met à disposition des services et des infrastructures de qualité.

JUSTICE

La justice consiste à traiter de manière égale, transparente et équitable tant le citoyen que le personnel, et ce, à tout niveau de l'institution.

- Je suis impartial et équitable
- J'applique les lois et procédures claires en les communiquant de manière transparente
- Je ne commets pas d'abus de pouvoir, à quelque niveau que ce soit
- J'assume la responsabilité de mes actions
- Je fais preuve d'intégrité, dans un souci constant d'honnêteté

RESPECT

Le respect est le sentiment de considération, d'égard, que l'on peut avoir envers un individu, il est la base de la collaboration, de la cohabitation et du savoir-vivre.

- Je respecte les différences socio-culturelles des citoyens et de mes collègues
- Je m'adresse aux citoyens et à mes collègues en utilisant des marques de politesse
- Je respecte l'environnement en agissant de manière à prendre en compte l'impact de chacune de mes actions sur celui-ci pour aller vers une société plus durable.
- Je respecte les citoyens ainsi que tout membre de l'institution, quelles que soient sa fonction et sa position
- Je respecte le travail de mes collègues
- Je respecte le matériel et les lieux mis à ma disposition

SOLIDARITE

La solidarité commence par le soutien et l'entraide réciproques en vue d'atteindre les objectifs communs, la finalité étant le bien-être du citoyen et l'épanouissement de chaque membre du personnel. « Chacun apporte sa pièce au puzzle pour une meilleure cohésion »

- Je fais preuve de disponibilité à l'égard des citoyens et de mes collègues en toute circonstance
- Je suis solidaire équitablement avec tous
- Je ne laisse pas la charge de travail au collègue absent, pour que son retour soit plus serein dans la continuité du service et au bénéfice du citoyen
- Je reste à l'écoute de tout un chacun pour privilégier un sentiment d'intégration dans une seule et même équipe
- J'essaie de connaître et comprendre les citoyens ainsi que mes collègues et leurs fonctions pour une meilleure collaboration

RECONNAISSANCE

La reconnaissance est un signe de gratitude et de valorisation envers l'autre, qui constitue un moteur dans la motivation de chacun à réaliser un travail de qualité et adéquat envers le citoyen.

- Je reconnais et mets en valeur les efforts réalisés par les citoyens ainsi que le travail fourni par mes collègues
- Je reconnais les qualités de l'autre au-delà des différences
- Je remercie les personnes qui me rendent service
- J'apprécie tout signe de reconnaissance venant de la part de ma hiérarchie, de mes collègues, des membres du Conseil.

BIENVEILLANCE

La bienveillance dans le domaine professionnel est une disposition affective et d'esprit, une volonté de compréhension de l'autre visant le bonheur et le bien-être tant du citoyen que des membres du personnel.

- Je vérifie mes sources avant de communiquer, transmettre et alimenter une information ou une rumeur qui m'a été transmise
- Je travaille sans préjugés, je suis assertif, disponible, cordial et altruiste
- J'essaie de comprendre et de reconnaître le point de vue de l'autre, ses sentiments et ses émotions
- Je fais confiance à la volonté de l'autre d'agir avec de bonnes intentions pour lui-même et pour les autres
- Je suis congruent, mes paroles et mes actions sont ajustées pour l'atteinte d'un but commun



Nouvel espace d'accueil pour les usagers du CPAS

Après plusieurs années de travail sur le projet et un an de travaux, 2018 a été marquée par l'inauguration d'un nouvel espace accueil mieux adapté aux exigences de l'évolution de notre société et par conséquent du service à apporter à la population.

Manque de place, problèmes d'acoustique, guichets inconfortables, manque d'information au public, ... les locaux d'accueil du CPAS dans la rue de l'Eglise Saint-Pierre ne répondaient plus aux standards actuels d'un accueil de qualité. Le Conseil de l'action sociale a souhaité remédier à cette situation et profiter de l'occasion pour aménager des espaces de bureau et de réunion supplémentaires à l'étage, ce qui était devenu indispensable vu l'augmentation des services à la population.

L'augmentation du nombre de box (15 au lieu de 8), permet une prise en charge plus rapide des rendez-vous dans un espace plus convivial et plus confidentiel grâce à l'architecture et aux matériaux acoustiques intégrés. Les besoins des familles et des enfants ont été intégrés dans le concept et l'accent a été mis sur l'accessibilité des PMR. Le nouvel accueil se veut également plus performant en matière d'information au public, grâce à des écrans dynamiques pour remplacer les valves papier.

18 places réparties dans 6 nouveaux bureaux ont été aménagées au-dessus de l'accueil. La Salle du Conseil a été remise au goût du jour tant au niveau matériel qu'au point de vue technologique, permettant une utilisation de 2 grands écrans à la connectivité adaptée pour les différentes réunions et formations. Un panneau lumineux externe permet de voir à tout moment, depuis la rue, les horaires et les dates de consultation juridique.

Pour les familles, un coin 'enfants' a été aménagé, ainsi qu'un espace dédié à l'allaitement.

Ce nouvel espace a été inauguré par les membres du Conseil de l'Action Sociale ainsi que par Monsieur le Bourgmestre Hervé Doyen en date du 25 septembre 2018.





AGENDA 21



Dans la poursuite de la dynamique d'Agenda 21 - plan d'action de développement durable, des ateliers participatifs ont eu lieu en 2018 pour proposer des actions concrètes autour de 4 axes : la bonne gouvernance, le bien-être et le vivre-ensemble, la gestion de l'institution et la consommation responsable. Les responsables hiérarchiques, les politiques, les travailleurs et les membres de la coordination sociale y étaient invités pour arriver à un total de 58 participants.

Le Plan de Déplacement d'Entreprise a été approuvé par la Région et mis en œuvre. Son objectif est de concrétiser des mesures pour rationaliser les déplacements et favoriser le transfert modal des travailleurs vers des modes alternatifs à la voiture. Une séance d'information sur les mesures en place et un événement MaestroMobile ont été organisés pour faire connaître aux collaborateurs leurs droits et pour les inviter à essayer des alternatives possibles à la voiture, comme la trottinette électrique ou le gyropode.

Depuis janvier 2018, une EcoTeam a été mise en place. Cette équipe super motivée a pour objectif de diminuer l'empreinte

écologique de l'administration en amenant, entre autres, les travailleurs à adopter des comportements favorables à l'environnement. Un scan comportemental a été réalisé au travers d'une enquête en ligne.



1000 JOURS POUR MON ENFANT

Le projet « 1.000 jours pour mon enfant » aide les futures mamans vulnérables à adopter de saines habitudes de vie et à sortir de l'isolement en leur offrant librement un trajet de soins en groupe, accessible à toute la famille.

Le projet issu de la Plateforme Jettoise de la Petite Enfance porte sur le rôle crucial des premières années de la vie qui sont déterminantes pour construire la santé à long terme. Il apporte également des solutions pour lutter contre la pauvreté infantile.

Différents ateliers sur les modes de vie sains (alimentation, activité physique et lien enfant-parent) sont prévus dans le projet ainsi qu'un accompagnement personnalisé tout en favorisant la cohésion sociale et la création de réseaux des participants.

KIS&WRITE (KEEP IT SIMPLE & WRITE)

A l'initiative du Cabinet, un projet de réécriture des courriers en langage clair a été proposé en 2016. L'objectif est de faciliter la compréhension, de gagner du temps en explications et d'essayer de faire comprendre aux usagers qu'ils sont la préoccupation première du CPAS de Jette.

Un groupe de travail a été formé et chaque membre de l'administration a pu s'y inscrire sur base volontaire.

Les membres du groupe ont préalablement suivi **une formation** approfondie en langage clair, organisée par une juriste des Droits Quotidiens –pour les francophones- et par het Huis van het Nederlands – pour les néerlandophones.

Le groupe de travail se réunit une demi-journée, 1 fois par mois.

Un courrier 'simple' (lettre normale) qui peut rapidement être utilisé et un courrier 'complexe' (notifications, annexes légales,..) sont retravaillés lors de chaque réunion.

Le groupe de travail est composé de 10 personnes.

Depuis le mois de novembre 2016, un **groupe de lecture** composé d'une quinzaine d'usagers viennent bénévolement lire les courriers modifiés et donnent leur avis et leurs propositions.

Après 2 ans et demi le groupe a trouvé son rythme de croisière. La fréquence des réunions en 2018 était d'une demi-journée par mois. Au total, 12 réunions ont pu être organisées.

Comme annoncé en 2017, le travail a surtout été axé sur les notifications du revenu d'intégration (RI) aux usagers.

21 notifications de revenu d'intégration et 15 notifications d'aides ponctuelles santé ont été réécrites en langage clair.

L'objectif de révision de 24 courriers par an (2 courriers par réunion) a donc largement été atteint.

Le travail le plus périlleux fut de réécrire les annexes des notifications. Elles reprennent les références légales et l'explication de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale. L'objectif était de permettre au public du CPAS de disposer des références légales pour chaque décision et de pouvoir les comprendre.

En septembre a été organisée une demi-journée de formation au langage clair pour initier les travailleurs sociaux qui travaillent sur les notifications du RI (principalement les assistants sociaux du quartier et les agents d'insertion du PEF - pôle article 60). Cette formation a été donnée par Les Droits Quotidiens. En outre, le groupe KIS&Write a animé une demi-journée supplémentaire pour expliquer les modifications des notifications et répondre à leurs questions.

En octobre 2018, le CPAS a envoyé aux usagers ses premières notifications en langage clair retravaillées par le groupe KIS&WRITE.

Ces notifications débutent par la décision prise par le CSSS, expliquent ensuite la motivation et se terminent par les démarches que l'utilisateur doit entreprendre. Certaines notifications apportent en plus des conseils pour les aider dans l'organisation de leur vie quotidienne.

Il y a eu des retours très positifs des travailleurs sociaux car cela apporte une simplification de rédaction et ils utilisent maintenant quotidiennement les 36 notifications proposées.

Fin 2018, *Les Droits Quotidiens* ont traduit les courriers de notifications simplifiés en néerlandais.

Les objectifs principaux de 2019 sont :

- de proposer aux travailleurs sociaux les 36 notifications relatives au revenu d'intégration en néerlandais ainsi que les annexes qui expliquent la loi du 26 mai 2002.
- de modifier les notifications d'aides ponctuelles.

En fonction des disponibilités du groupe, des groupes de lecture seront relancés auprès des usagers volontaires pour avoir un feedback sur les courriers retravaillés.

CENTRE VIVA !

Le Centre Viva ! commence l'année 2018 par quelques changements. Une nouvelle animatrice est engagée en janvier, ainsi qu'une nouvelle collègue article 60 à temps plein. En février, le projet du réseau solidaire débute, le Centre commence également des ateliers créatifs afin de participer au parcours d'artistes de Jette au mois d'avril. Il accueillera jusqu'à 12 personnes par jour en moyenne pour le premier trimestre 2018. Lors du parcours d'artistes, beaucoup de passage et de compliments spontanés sont exprimés, ce qui met le travail de tout le monde en valeur et permet de fêter positivement la première année d'existence de Viva Jette.

Petit-à-petit, la collaboration avec la maison de repos et de soins Iris se développe afin d'avoir une approche plus globale des personnes âgées à Jette. Quelques activités conjointes sont organisées comme un karaoké ou un pique-nique au parc Roi Baudouin. L'été est ensuite une belle occasion pour sortir et profiter des températures agréables ! Des séances de gymnastique douce animées par une kinésithérapeute de la maison de repos sont organisées pour stimuler les séniors au sein du centre Viva ! En septembre, les formations informatiques données en collaboration avec la bibliothèque de Jette reprendront leur cours afin de lutter contre la fracture numérique.

Pour la bonne réalisation des activités du centre, 36 ateliers en collaboration avec des partenaires ont été mis en place, notamment avec la maison de repos Iris, Gym'sana, la bibliothèque, Zaharra asbl mais aussi avec différents services communaux comme le service seniors et le centre Armillaire. Une collaboration a été faite avec l'espace femme de Jette ainsi qu'avec le centre Malibrant à Ixelles. Des cafés débats avec RestoJet ont été animés et un atelier self-défense a été mis sur pied en fin d'année avec Krav Maga Bruxelles. Sans oublier Info ! Viva qui oriente les séniors dans leurs diverses demandes d'aide.

A la fin de l'année, le centre comptait plus de 80 fiches d'inscription dont 24 personnes qui fréquentent le centre au moins une fois par semaine. Il y a eu 11 excursions en Belgique, 24 sorties culturelles, 47 ateliers cuisine, 37 séances de gymnastique douce, 6 ateliers conférence. Les mardis après-midi, le centre accueillait généralement entre 15 et 20 participants. Le réseau d'entraide compte, lui, 27 personnes inscrites et a comptabilisé 84 coups de mains.



VIVA! MOB, ÇA ROULE...

Les portes du Centre VIVA ! se sont ouvertes en 2017, centre de jour dans lequel les personnes âgées sont accueillies pour des rencontres, des activités et des encadrements divers dans leurs démarches.

Afin aussi d'optimiser l'accessibilité au Centre et d'offrir par la même occasion une réponse aux besoins des habitants de la commune en termes de mobilité, le projet VIVA ! MOB a vu le jour en 2018

En collaboration avec l'ASBL "Transport et Vie", il peut être fait appel du lundi au vendredi, entre 8h et 18h au moyen de transport le plus adapté pour chaque déplacement à effectuer sur le territoire de la commune. Les usagers de ce service peuvent être pris en charge puis déposés à l'endroit qu'ils désirent pour autant que ce soit sur le territoire de la commune de Jette.

Les inscriptions sont prises au sein du Centre VIVA ! sur présentation d'une attestation médicale précisant que la personne a bel et bien des problèmes de mobilité, ainsi que sur base d'une preuve de résidence au sein de la commune de Jette.

Une fois inscrit, l'utilisateur prend directement contact avec l'ASBL "Transport et Vie" pour commander son déplacement.

Il est ensuite demandé à l'utilisateur de payer 3€ par déplacement au chauffeur qui a effectué le trajet.

Le premier voyage a été effectué le 17 septembre 2018 et l'on comptait à la date du 31 décembre pas moins de 318 voyages avec un total de 77 personnes inscrites pour profiter de cette nouvelle initiative mise en place par le CPAS de Jette.

VIVA! CAFÉ

Lorsque le Centre VIVA a été créé, il avait été prévu dans le règlement de fournir des repas chauds aux usagers du Centre. Les locaux du bâtiment disposent d'une jolie cafétéria / d'un espace brasserie et d'une cuisine industrielle.

Il a été décidé d'en faire un lieu de rencontres où un repas, un snack en et une boisson pourraient être dégustés dans une ambiance chaleureuse. La concession a été attribuée à une entreprise privée et les portes du VIVA ! Café se sont ouvertes le 31 août 2018.

Le VIVA! Café est ouvert à tous: aux usagers du Centre, aux habitants du projet d'habitations LOJEGA qui se situe dans le même bâtiment mais aussi à tout un chacun qui passe devant le VIVA ! Café. Il est possible de manger un plat du jour, un repas à la carte ou un sandwich.

En concertation avec le gestionnaire de la cafétéria, les prix des repas sont volontairement démocratiques. Un plat du jour coûte 7€.

Jusqu'à présent, cette initiative n'a pas remporté le succès escompté. Une évaluation approfondie du projet avec un recadrage éventuel sera nécessaire en 2019.



« LES NOUVEAUX DISPARUS »

La collaboration du CPAS a été sollicitée dans le cadre d'un projet socioculturel dont les parties prenantes étaient la commune, Lojega, le Centre Culturel et la troupe théâtrale itinérante « Les Nouveaux disparus ».

Le projet des « Nouveaux disparus »

La troupe théâtrale a pour **objet social** la démocratisation culturelle se traduisant par des actions concrètes. Son outil principal étant un ensemble de chapiteaux et de structures mobiles, la troupe se déplace pour permettre à tous, et en particulier à un public défavorisé et éloigné de l'offre culturelle, d'avoir accès à une activité culturelle qualitative.

Le metteur en scène a pensé la **scénographie** de sorte à intégrer le public à la représentation. Ainsi, lors de celle-ci, le spectateur doit être actif pour pouvoir suivre certains passages de l'action ; il doit se tourner, se « retourner », chercher à voir, etc. Le spectateur devient lui-même un acteur de la pièce, assimilé aux personnages et sort ainsi de la posture traditionnelle de « récepteur ».

De même, lors de chaque implantation, la Compagnie mène également un travail d'**animation socioculturelle** autour des thématiques abordées dans le spectacle et participe à renforcer le **réseau socioculturel local**

notamment via « un zouk associatif ». Il s'agit d'un espace temporel et spatial dédié aux rencontres entre le public et les structures socioculturelles locales parfois peu connues de certains habitants.

Le spectacle

Le Mariage de Lila proposait aux spectateurs de découvrir, au détour d'une rue, un quartier multiculturel comme il en existe dans presque toutes les villes européennes. **Y vivent, entre autres, sept familles d'origines diverses. Certaines sont propriétaires, d'autres locataires de longue durée. Toutes aiment leur quartier. Toutes vont connaître l'expropriation. Au cœur de cet orage qui s'annonce, Lila et Frédéric s'aiment. Résolument tournés vers l'avenir, ils sont porteurs d'espoir et de rêves de liberté. Pour eux la vie ne fait que commencer. Ces histoires s'entremêlent pour conter une fable dramatique ponctuée d'humour et dont le message substantiel prône la mixité et l'engagement citoyen.**

La collaboration :

La troupe s'est implantée au mois d'octobre 2018 sur l'esplanade de Lojega dans le quartier Essegghem pour y donner 6 représentations du spectacle « Le Mariage de Lila ».

3 représentations étaient à destination exclusive des écoles jettoises et 3 ouvertes au grand public.

Le coût de ces représentations s'est élevé à 18.000€, répartis de la manière suivante entre les différents partenaires :

- 5.000€ pris en charge par le CPAS de Jette
- 5.000€ pris en charge par Lojega
- 5.000€ pris en charge par la Commune
- 3.000€ pris en charge par le Centre Culturel



LE RÉSEAU T

Le CPAS de Jette a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1er de la Loi organique du 8 juillet 1976). Pour atteindre cet objectif, il peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d'un soutien financier octroyé à l'issue d'un appel à projet à destination des acteurs sociaux de la Commune (loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions).

Les citoyens jettois sont confrontés à plusieurs formes de précarité. La lutte contre la précarité n'est donc pas uniforme et peut s'exprimer dans de nombreux domaines. Actuellement, le secteur associatif jettois couvre déjà un large éventail de thématiques et constitue un soutien important à la population. Afin d'accentuer encore ce travail de terrain, et de toucher les personnes dans le besoin au plus près de leur quotidien, le CPAS propose de soutenir un projet innovant qui démontre son utilité concrète dans la lutte contre la précarité de la population.

Pour l'édition 2018 de l'appel à projet, le CPAS de Jette a fait le choix de mettre l'accent sur l'aspect innovant des actions à entreprendre.

Ainsi, par son côté innovant, le projet doit permettre d'apporter une plus-value à la carte sociale jettoise telle qu'elle existe actuellement.

C'est le projet « réseau T » qui a été retenu et dont les actions seront mises en place en 2019.

Les porteurs du projet sont partis du constat qu'orienter ainsi qu'informer les personnes qui occupent l'espace public (vivant sans domicile fixe) se révèle être complexe pour l'acteur social au sein de la commune de Jette.

De fait, pour celui-ci, que le travail s'effectue en rue ou lors d'un entretien, le constat se pose qu'il y a un réel manque de visibilité des acteurs autour de la question spécifique du « sans-abrisme ». Très souvent les différentes associations ne sont pas au courant de ce qui se fait à proximité.

L'objectif principal du projet est de créer un outil (cartographie) comprenant un recensement des initiatives locales (Jette et ses alentours) œuvrant dans le secteur d'aide aux personnes sans-abris (les accueils de jour, les endroits où prendre une douche, où se coiffer, laver ses vêtements, recherche de logements, aide administrative, etc.).

La centralisation des données, dans une version cartographiée, sera destinée aux acteurs des institutions ainsi qu'au public concerné par la problématique.

Au final, ceci permettra une efficacité au niveau de l'orientation des personnes ainsi

qu'un accès direct et transparent à l'information pour tous.

Il est prévu que la carte soit imprimée et accessible à tous à partir du mois d'octobre 2019.



« Job Coaching » dans le cadre du contrat de quartier durable (CQD) Magritte

En avril 2017, la commune de Jette se voit attribuer un subside de la Région pour la réalisation d'un contrat de quartier sur la zone du quartier Essegheem/Magritte. Ce contrat passé avec la Région permet à la commune de bénéficier d'un subside de 14,7 millions d'euros à utiliser en cinq ans pour créer des infrastructures de proximité, des espaces verts, pour réaménager l'espace public, pour créer ou rénover des logements, pour soutenir des projets du secteur associatif, pour renforcer le vivre-ensemble,...

Le CPAS de Jette répond alors à un appel à projet pour les actions socio-économiques du CQD Magritte et signe une convention tripartite le 7 novembre 2018 avec la Commune de Jette et la Région de Bruxelles-Capitale pour porter le projet « Job Coaching ». La convention est valable du 01/08/2018 au 30/09/2022.

Le projet Job Coaching s'est construit autour du constat que le taux de chômage et de demandeurs d'emploi dans le périmètre du CQD est plus élevé que la moyenne communale. De nombreux habitants du quartier sont des usagers du CPAS. Certains bénéficient déjà d'un accompagnement en matière d'emploi au sein du service PEF (Projet Emploi Formation). Par ailleurs, le diagnostic du

CQD a montré qu'une partie du public du quartier ne bénéficie actuellement d'aucun accompagnement.

Le projet consiste à aller à la rencontre des personnes inoccupées du périmètre pour les informer de leurs droits et les accompagner dans leurs démarches vers le monde du travail. Ce public étant probablement fort éloigné de l'emploi, une orientation vers un contrat d'insertion de type article 60 semble propice pour permettre un accompagnement de ces personnes et pour les mener progressivement vers le marché du travail classique. Le CPAS de Jette collabore dans le cadre de l'article 60 avec plusieurs entreprises locales présentes dans le périmètre du CQD. Aussi, un matching employeur – chercheur d'emploi semble opportun.

Un agent d'insertion du service PEF a été affecté au projet à mi-temps depuis le 01/09/2018 pour mener cette mission de terrain.

Le lancement de l'activité a rencontré des obstacles : pas de promotion du nouveau service dans le périmètre faute de moyens (versement tardif du subside) et absence de local pour recevoir le public dans le périmètre en 2018. Ces difficultés seront levées en 2019 et devront permettre un nouvel essor.

Au niveau des résultats, les rencontres réalisées de manière informelle dans le périmètre du CQD se chiffrent à environ 35 personnes, essentiellement de sexe masculin et âgées entre 14 et 26 ans. Ces jeunes n'habitent pas forcément dans le périmètre du CQD, beaucoup viennent de Laeken. De manière générale, ils sont méfiants à l'égard des institutions (Commune et CPAS) et tiennent des discours avec des informations erronées sur les services proposés en matière d'emploi. 2 rencontres plus formelles ont pu être faites avec 2 hommes : un de 20 ans et un de 42 ans. Leur accompagnement dans le cadre du Job Coaching est en cours.





CHAPITRE 2 : LES SERVICES

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Activation sociale

Ce service accompagne les bénéficiaires du CPAS qui, en raison de problèmes sociaux, médicaux et/ou psychologiques ne sont pas aptes à s'insérer sur le marché du travail. Ces bénéficiaires sont donc dispensés provisoirement d'une recherche d'emploi car considérés comme trop éloignés du marché de l'emploi et vulnérables.

C'est le cas par exemple des personnes qui ne maîtrisent pas une des deux langues nationales, des personnes qui souffrent d'un problème de santé mentale, d'une assuétude, des personnes sans logement, des femmes enceintes ou qui n'ont pas de solution de garde pour leur enfant, les bénéficiaires âgés de plus de 60 ans ou victime de toute situation sociale qui nécessite encore un accompagnement prioritaire autre que l'ISP pour stabiliser l'usager.

Les bénéficiaires suivis :

En 2018, **48 bénéficiaires** ont été suivis et se répartissent comme ceci : **33 femmes et 15 hommes**.

On constate que les problématiques les plus souvent rencontrées sont celles liées à la « santé » physique et mentale. Principalement,

ce sont celles liées à la dépendance (toxicomanie, alcoolisme, problèmes psychiatriques) et celles de «santé mentale limite» (troubles du comportement, de l'adaptation, suivis en institution,...).

La plupart des usagers suivis par le service ont un problème de santé avéré par certificat médical de longue durée (incapacité de travail ou de suivi de formation).

Les **difficultés** liées au « **logement** » sont également importantes (bénéficiaires en recherche d'un logement, en adresse de référence, logement inadapté, logement insalubre, expulsion)

Il faut aussi noter que la plupart des bénéficiaires **cumulent plusieurs difficultés à la fois**.

Le fait que les femmes sont le plus souvent en situation de monoparentalité accentue les difficultés évoquées précédemment.

Les collaborations

La collaboration se réalise principalement dans le cadre de dossiers individuels.

Les personnes, services et/ou instances avec lesquels des collaborations ont eu lieu en 2018 sont tout d'abord les différents services

internes du CPAS de Jette (assistants sociaux de quartier, cellule jeune, PEF, placement, etc.)

Collaboration externe :

Le planning familial de Jette, l'ONE, le nouveau Centre Primavera, Le Norois, le Centre d'entraide de Jette, le SAJ, le BAPA de Bruxelles, la Halte-garderie « l'Arbre de vie », le Setis, le Phare, La direction générale personnes handicapées, la clinique « Sans soucis », Vie féminine de Jette, le Foyer de Jette, l'AIS de jette, le Centre de santé mentale d'Ici et d'Ailleurs, crèche « Reine Fabiola », les services communaux et en particulier le service « Vie sociale et Citoyenneté », service juridique le « foyer », la coordination Accueil Temps



Petite enfance

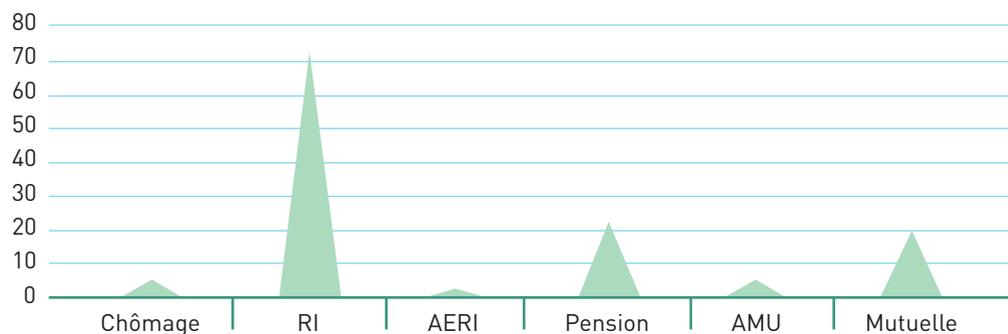
NOMBRE D'ENFANTS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE EN 2018	NOMBRE	MONTANT
Soutien psychologique	1	720,00 €
Actions collectives	6	376,72 €
Soutien scolaire (Cours de rattrapage, livre scolaires, etc.)	27	2.919,20 €
Soutien paramédical (achat de lunettes, lait en poudre, logopédie, etc.)	37	5.028,41 €
Participation à des programmes sociaux (prime de rentrée scolaires, frais de piscine, d'Internat, repas chaud etc.)	546	68.459,54 €
TOTAL	617	77.503,87 €

Epanouissement culturel

TYPE D'AIDE	PERSONNES AIDÉES	COÛT
Manifestations sociales, culturelles et sportives	150	9.031,04 €
Participation à des associations sociales, culturelles ou sportives	42	7.584,27 €
Soutien et financement des initiatives du- ou pour le groupe cible	691	15.984,09 €
Initiatives qui favorisent l'accès du groupe cible aux nouvelles technologies d'information et de communication	4	400 €
TOTAL	887	32.999,40 €

Article 27

Répartition par revenus des 128 personnes ayant bénéficié de l'article 27 – tickets permettant d'avoir accès à des événements culturels à des prix réduits (1,25€)



Logement

La problématique du logement est une problématique importante pour la population suivie par le centre. Le CPAS a mis en place des dispositifs en vue de répondre en partie aux problèmes rencontrés.

Des tables du logement, des séances d'informations (notamment en matière de contrat de bail, etc.) sont également dispensées par notre service logement.

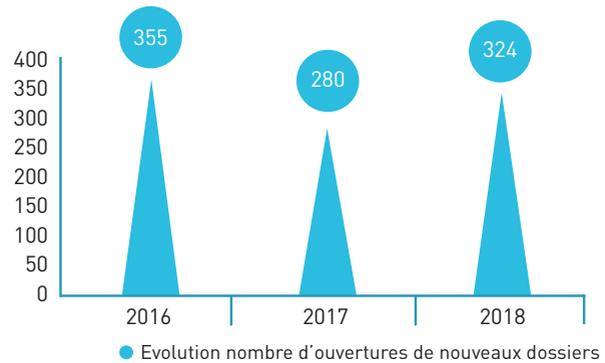
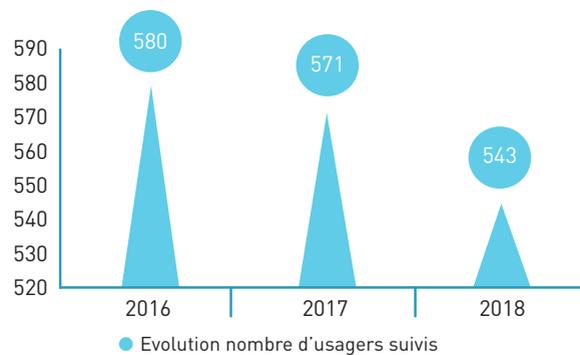
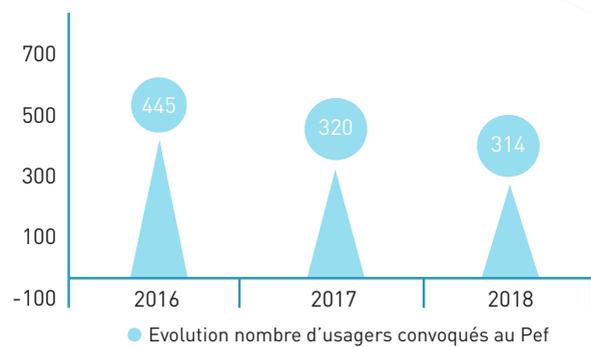
Des réunions de travail avec les assistants sociaux du département des affaires sociales ainsi que le responsable du service logement ont été tenues en vue de proposer des personnes au CSSS pour l'octroi de dérogation de logements ont également été réalisées en plus des tâches plus habituelles telles que la réalisation d'enquêtes sociales individuelles. Dans ce cadre, il s'agit d'un travail collectif avec prise de décision collective. En 2018, 8 logements ont été attribués dans ce cadre à des personnes sans-abris.

En novembre 2018, la fonction de guichet social a été créée dont une partie des missions est allouée à la matière du logement (accompagnement de personnes dans les démarches, soutien dans la recherche, soutien administratif en vue d'inscription etc.)

AIDES FINANCIÈRES	NOMBRE	MONTANT
Arriéré de loyer/charges	42	58285,33
Premiers mois de loyer	34	18036,63
Prime d'installation	40	
Garantie locative	75	22328,13
Déménagement	2	1041,4

SERVICE PROJET EMPLOI FORMATION (P.E.F.)

Quelques chiffres :

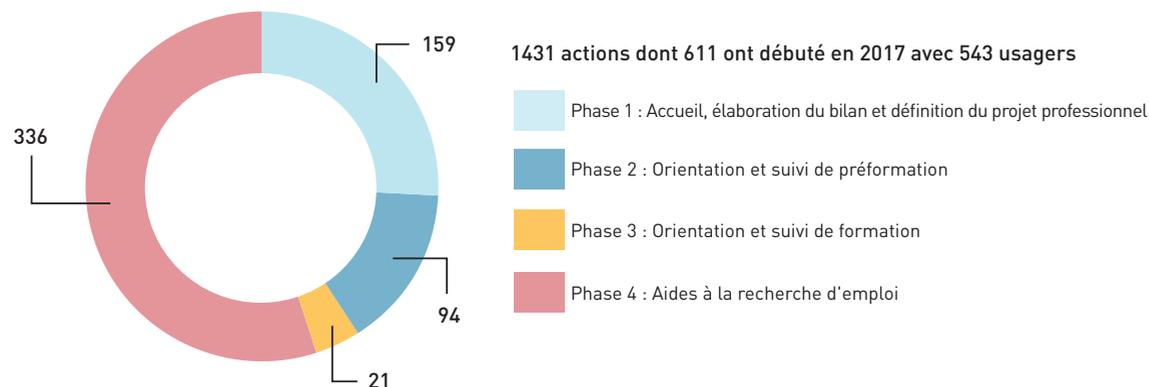


Source : Actiris (RPE) et base de données interne

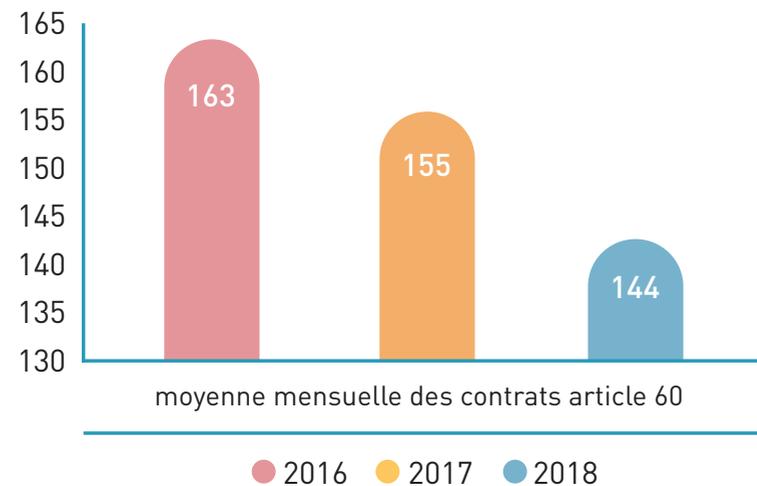


Accompagnement dans le cadre du partenariat Actiris / CPAS

Source : Actiris (RPE) Actions réalisées phases 1 à 4



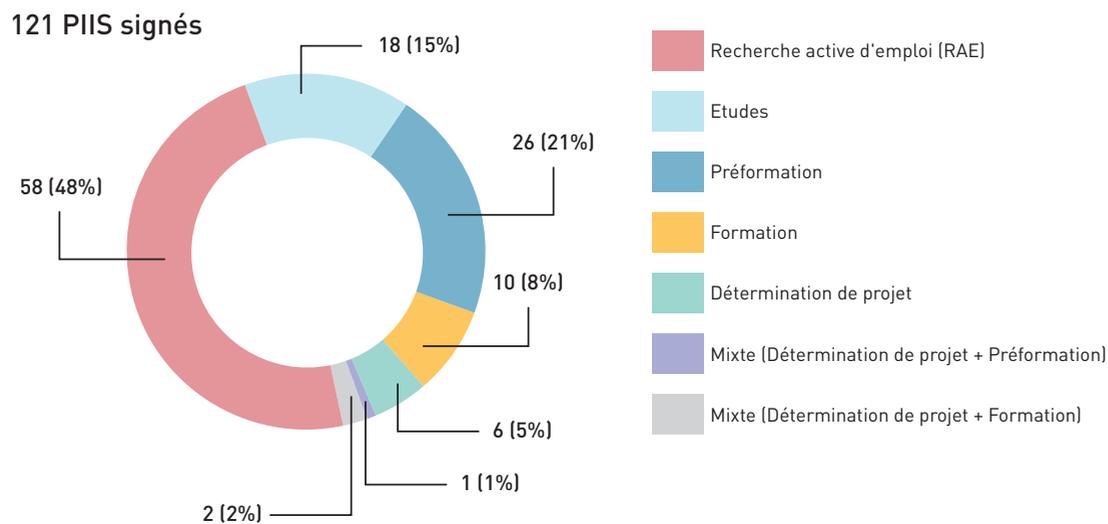
Mise à l'emploi art60 § 7



Source : Base de donnée interne (Liste « Excel »)

Nombre et type de Projets Individualisés d'Intégration Sociale (PIIS) signés

Source : Base de données interne (tableau Excel)



% de répartition des postes	
Interne :	17,92 %
dont postes au sein de la Maison de repos	15,67 %
Externe :	82,08 %
Administrations communales locales	20,15 %
Economie sociale	29,10 %
Asbl sociale, culturelle, sportive ou santé	20,15 %
Autres administrations ou organismes parapublics (ACTIRIS, Bxl-Propreté, Administrations fédérales, ...)	3,73 %
Entreprises privées	8,95 %

Source : logiciel « Nieuw Loonpakket »
5 nouvelles collaborations ont été initiées en 2018.

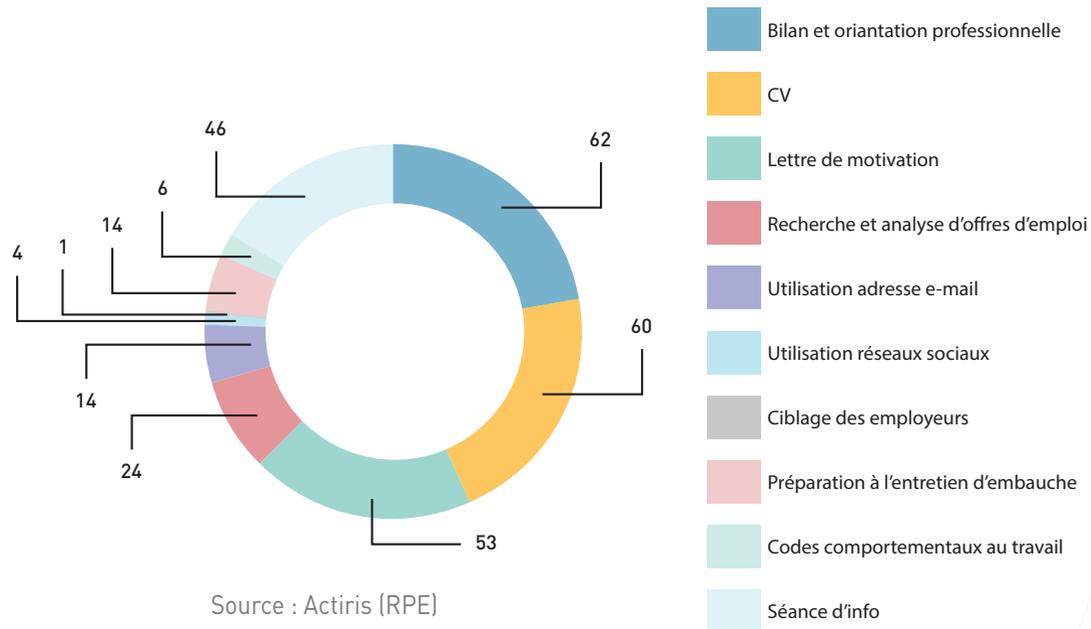
Nombre de contrats Article 60 signés par an



● Nombre de contrats Article 60 signés par an

Source : Base de données interne (Liste « Excel »)

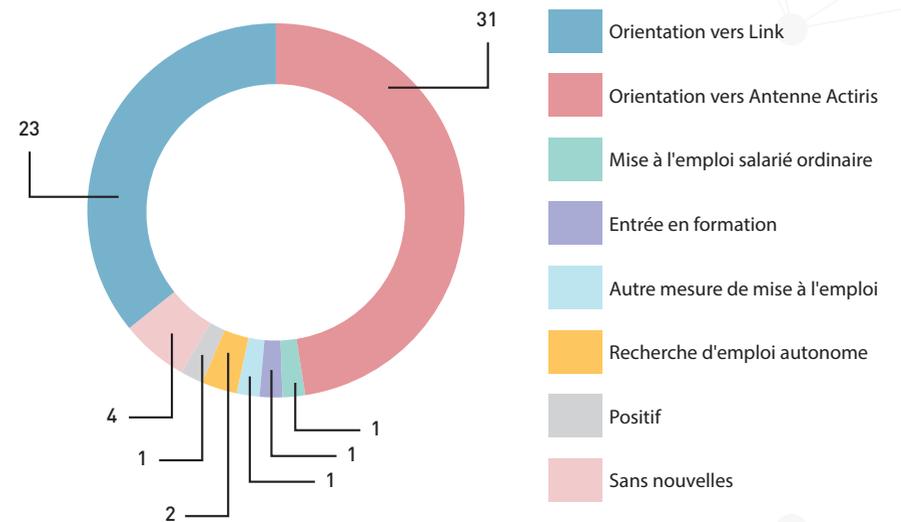
Actions réalisées en fin de contrat art60§7 (phase 5) total actions = 284



Source : Actiris (RPE)

Résultats de l'accompagnement en fin de contrat art60§7 (phase 5) :

64 sorties



Source : Actiris (RPE)

TABLE EMPLOI

Source : Base de données internes (listes de présence)

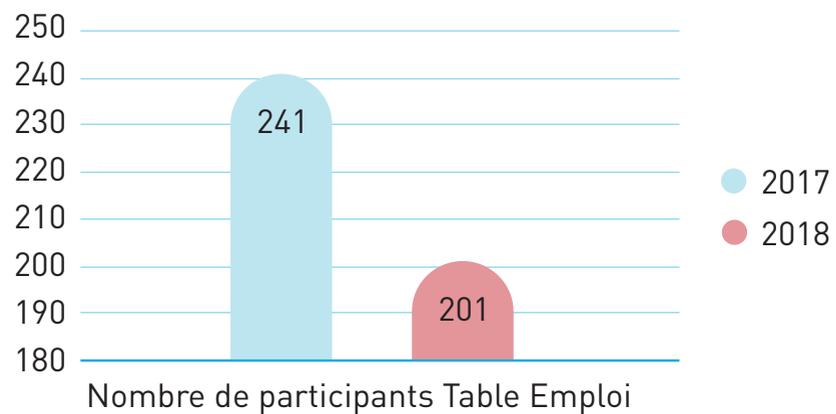
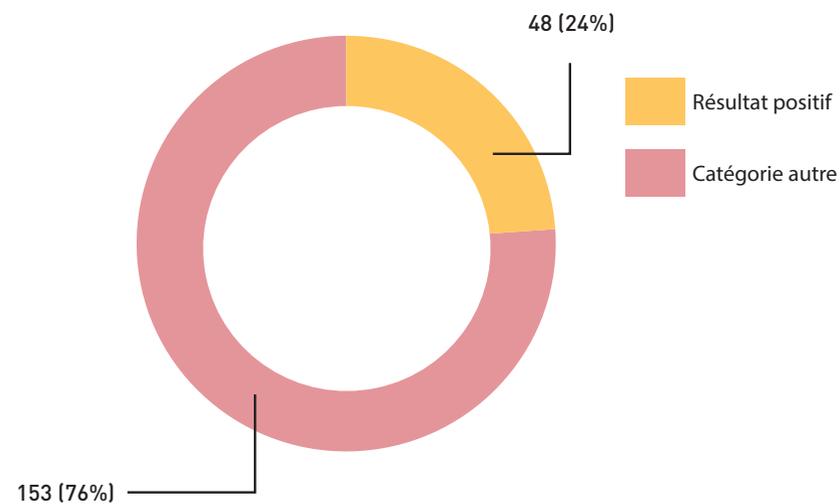
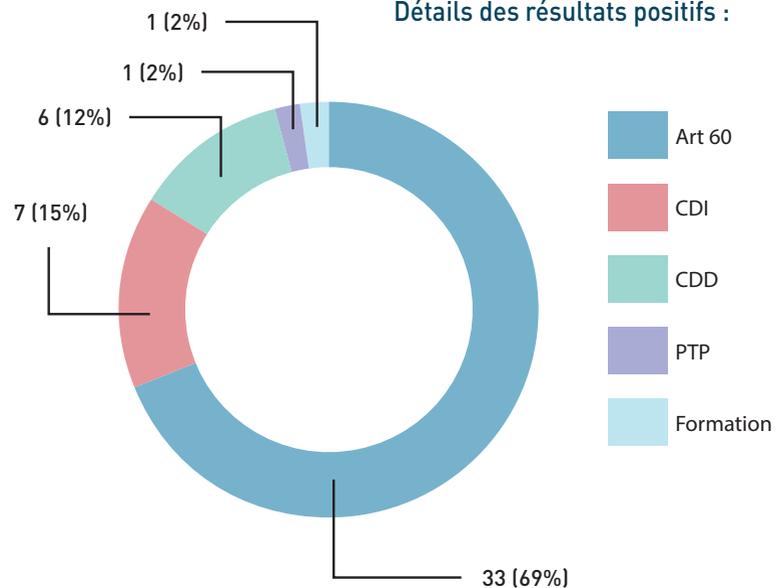


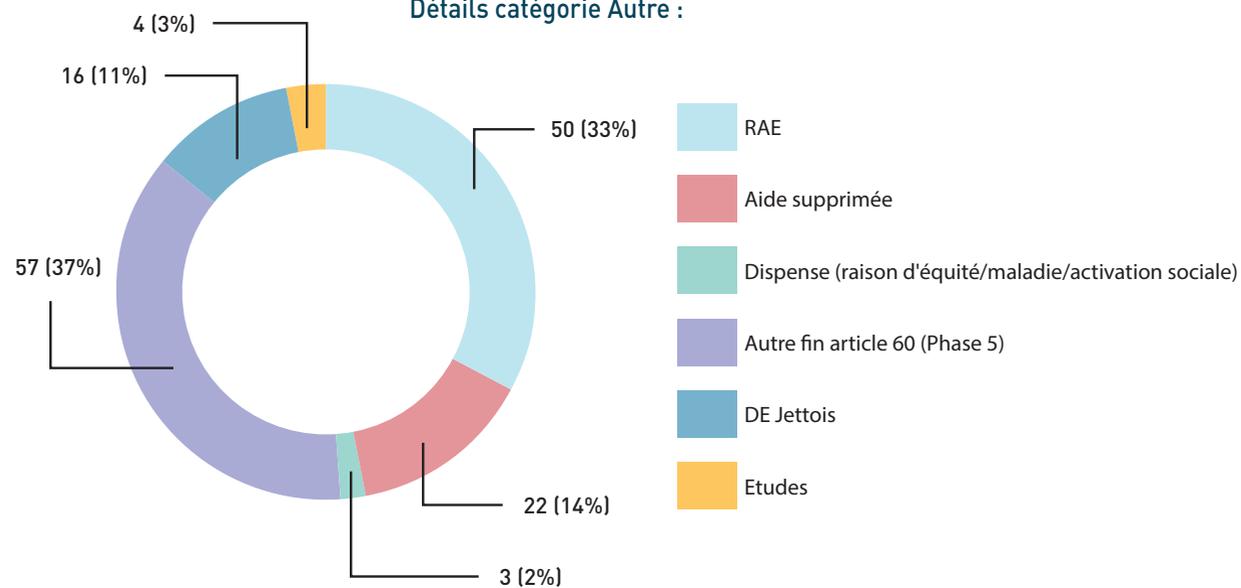
Table Emploi 2018 - Résultats



Détails des résultats positifs :



Détails catégorie Autre :



Contextualisation des chiffres :

Depuis 2017, nous constatons une baisse du nombre de personnes convoquées au Pef ainsi que dans une moindre mesure une diminution du nombre d'usagers suivis au Pef. Ceci peut s'expliquer par la mise en application de la réforme PIIS depuis 2017. Les lignes de conduite établies définissent des critères d'orientation du public par le service social de quartier vers le Pef ou vers d'autres services (logement, développement social) en fonction de la situation de l'usager et en privilégiant la problématique sociale la plus urgente au niveau du Piis.

Il est clair qu'une partie du public n'est plus orientée au Pef sur base de ces critères mais plutôt vers l'activation sociale au sein du service développement social (48 dossiers suivis en 2018 dans le cadre de l'activation sociale). Le Pef a également la possibilité d'effectuer un 2ème filtre sur base du premier entretien de bilan si aucun projet de type ISP ne peut se mettre en place pour motif de santé ou d'équité. Cette partie du public n'est dès lors provisoirement pas suivie au Pef.

Depuis 2016, différents indicateurs aboutissent au constat que le public orienté au Pef présente malgré tout un profil de plus en plus fragile et difficilement insérable en terme socioprofessionnel.

Le premier indicateur est la baisse du nombre de mises à l'emploi en art60 due à la difficulté de trouver parmi les usagers suivis au Pef des candidats directement prêts à travailler même avec des niveaux d'exigences peu élevés pour la fonction demandée. Les problématiques rencontrées par le public orienté au Pef augmentent les freins à l'insertion.

Ces freins ont pour conséquence que la période consacrée à l'accompagnement des usagers pour être prêts à un emploi est de plus en plus longue ou de durée indéterminée.

Ces freins à l'emploi sont multiples et souvent cumulatifs chez une même personne.

Deux diagnostics réalisés sous forme d'inventaire des situations à un moment précis de l'année (fin 2017 et fin 2018) révèlent que ces freins concernent 80 % du public et en même proportion pour les deux années. Les principaux freins sont :

- la méconnaissance des 2 langues nationales (38 % du public est en situation d'apprentissage pour une première langue)
- l'absence de qualifications, de compétences ou simplement d'expériences valorisables sur le marché du travail (22 % du public est dans un parcours d'études ou de formation)
- les problèmes de santé physique et/ou psychologique (15 %)

- autres obstacles dont problèmes sociaux (logement, surendettement), grossesse, antécédents judiciaires, manque de motivation, restriction à certaines fonctions, problème d'organisation familiale pour ajustement à un horaire de travail, titre de séjour, ... (10%)
- problème de garde d'enfant (8 %)
- usagers sous contrat à temps partiel ou début d'activité d'indépendant (7 %)

Il nous faut constater que seul 20% du public suivi au PEF est prêt à travailler et nous faisons un lien entre ce faible pourcentage et la diminution du nombre d'art 60.

Nous observons également une baisse de fréquentation de nos ateliers thématiques de recherche d'emploi (table emploi).

Ces ateliers collectifs s'adressent à un public ayant une maîtrise minimale du français écrit et parlé et qui est en recherche d'emploi or ce public est minoritaire.

Enfin, précédemment, les travailleurs en fin de contrats art60 étaient orientés vers nos tables d'emploi. Depuis 2018, cet accompagnement en fin de contrat se réalise de manière individuelle sous forme de coaching intensif afin de mieux répondre au projet professionnel du travailleur.



Service social de Quartiers

Composition du service quartier

Les deux responsables inclus, l'effectif du service est de 23 assistants sociaux. Le service a pu engager deux assistants sociaux supplémentaires.

La cellule jeune a pu compter sur un nouvel engagement suite aux subventions majorées perçues dans le cadre du PIIS. Ceci a pour but de pouvoir appliquer les nouvelles dispositions et obligations légales. Un deuxième engagement a été fait au sein de la cellule adulte afin de combler les différentes interruptions de carrière et ainsi pouvoir garantir un service de qualité.

Le service se compose donc de deux cellules : une spécifique aux demandeurs âgés de 18 à 25 ans (ou plus jeunes que 18 ans mais émancipés). Cette cellule est composée de 6 agents à temps plein et d'un agent à mi-temps. Et une autre cellule plus généraliste, composée, elle, de 14 agents à temps plein, s'occupe de tous les demandeurs âgés de plus de 25 ans.

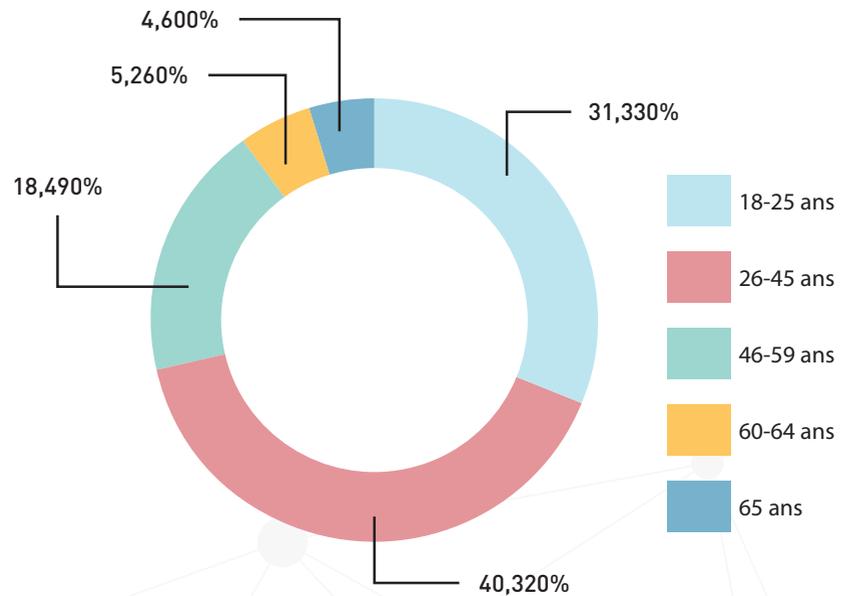
Statistiques « Quartiers »¹

RECAPITULATIF ANNUEL 2018 : REPARTITION PAR ÂGE R.I. + AIDE EQUIVALENTE AU RI HORS ART. 60

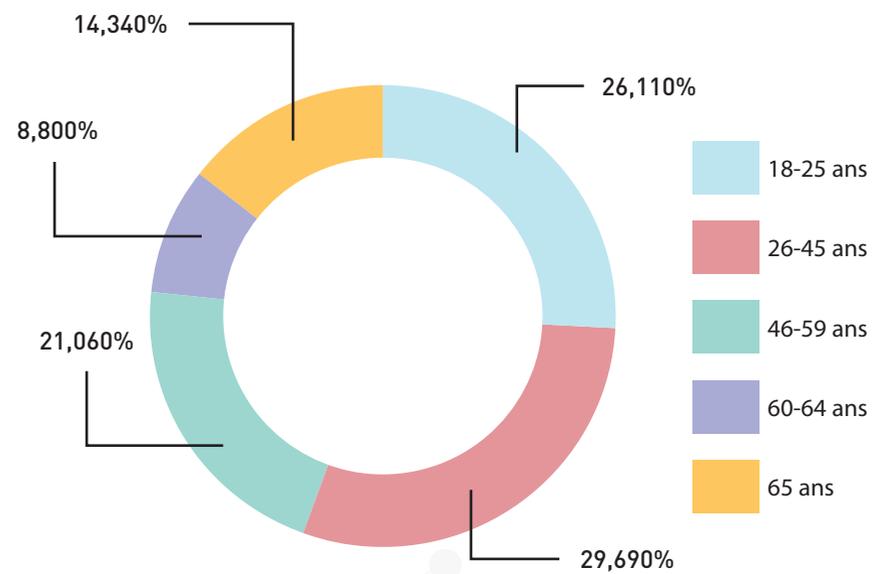
	MOY 2014	MOY 2015	MOY 2016	MOY 2017	MOY 2018
R.I.	776	798	959	951	994
18/25	227 (29,25%)	174 (21,80%)	247 (25,76%)	288 (30,25%)	311 (31,33%)
26/44	325 (41,88%)	367 (45,99%)	443 (46,19%)	394 (41,41%)	401 (40,32%)
45/59	130 (16,75%)	159 (19,92%)	175 (18,25%)	176 (18,45%)	184 (18,49%)
60/64	47 (6,06%)	43 (5,39%)	46 (4,08%)	49 (5,12%)	52 (5,26%)
65/+	47 (6,06%)	55 (6,89%)	48 (5,01%)	45 (4,77%)	46 (4,6%)
AERI	257	231	236	168	149
18/25	47 (18,29%)	26 (11,26%)	44 (18,64%)	38 (22,68%)	39 (26,11%)
26/44	114 (40,47%)	105 (45,45%)	93 (39,41%)	53 (31,41%)	44 (29,69%)
45/59	58 (22,57%)	45 (19,48%)	50 (21,19%)	40 (23,77%)	31 (21,06%)
60/64	19 (7,39%)	25 (10,82%)	16 (6,78%)	13 (7,64%)	13 (8,8%)
65/+	29 (11,28%)	30 (12,99%)	33 (13,98%)	24 (14,49%)	21 (14,34%)

¹ CIVADIS, Gesdos, chiffres obtenus le 01/02/2019

Revenu d'intégration 2018: répartition par âge



Aide équivalente au R.I. 2018: répartition par âge

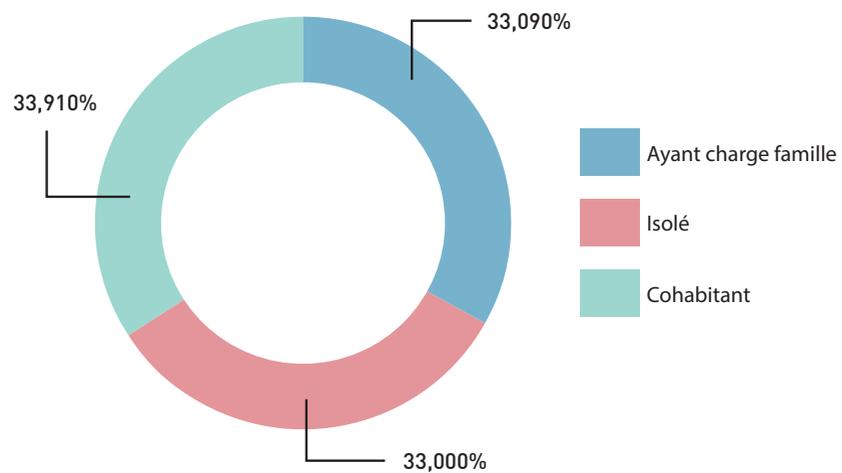


Statistiques « Quartiers »

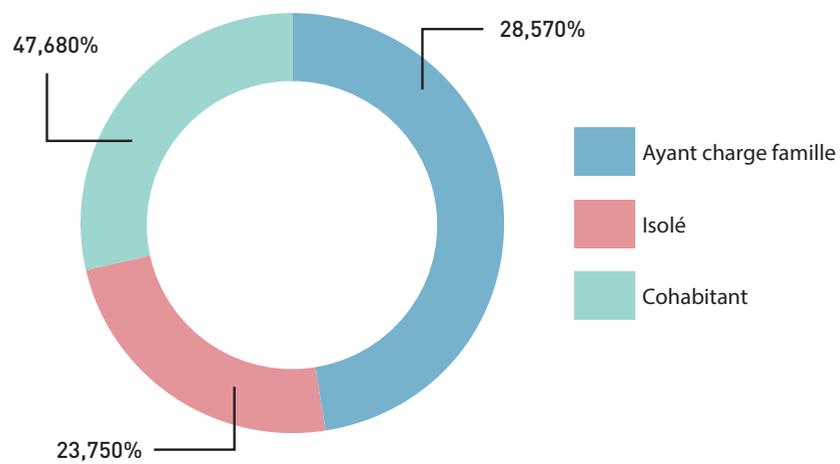
RECAPITULATIF ANNUEL 2018 : REPARTITION PAR ÂGE R.I. + AIDE EQUIVALENTE AU RI HORS ART. 60

	MOY2014	MOY2015	MOY2016	MOY2017	MOY2018
R.I.	776	798	959	951	994
ayant charge famille	287 (36,98%)	270 (33,84%)	345 (35,91%)	328 (34,59%)	329 (33,09%)
Iso	240 (30,93%)	243 (30,45%)	286 (29,85%)	319 (33,49%)	328 (33,00%)
Coh	249 (32,09%)	285 (35,71%)	328 (34,24%)	304 (31,92%)	337 (33,91%)
	MOY2014	MOY2015	MOY2016	MOY2017	MOY2018
AERI	257	231	236	168	149
ayant charge famille	101 (39,30%)	67 (29,00%)	71 (30,08%)	51 (30,07%)	43 (28,57%)
Iso	83 (32,30%)	71 (30,74%)	70 (29,67%)	41 (24,12%)	35 (23,75%)
Coh	73 (28,40%)	93 (40,26%)	95 (40,25%)	77 (45,81%)	71 (47,68%)

Revenu d'intégration 2018: composition de ménage



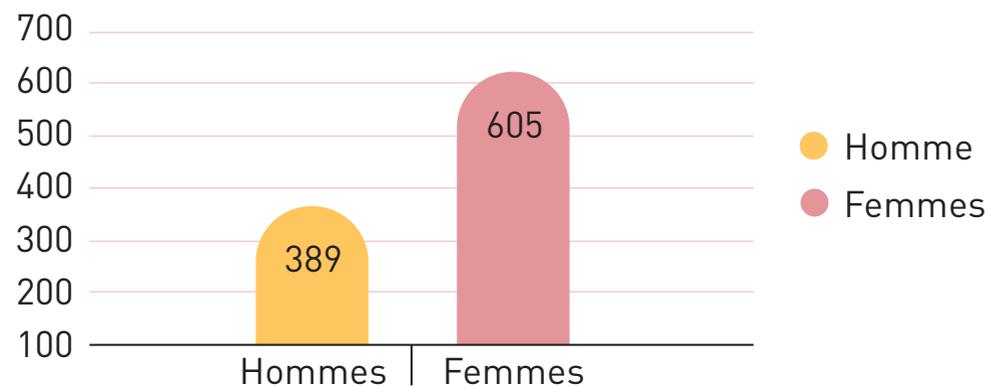
Aide équivalente au R.I. 2018: composition de ménage



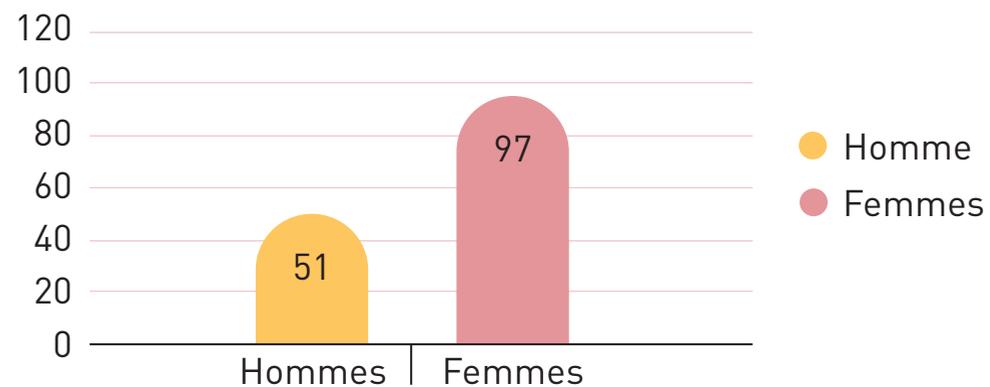
RECAPITULATIF ANNUEL 2018 : REPARTITION PAR SEXE R.I. + AIDE EQUIVALENTE AU RI HORS ART. 60

	MOY 2014	MOY 2015	MOY 2016	MOY 2017	MOY 2018
R.I.	776	798	959	951	994
HOM	37,63%	38,72%	41,23%	39,61%	39,11%
FEM	62,37%	61,28%	58,77%	60,39%	60,89%
AERI	257	231	236	168	149
HOM	41,63%	41,99%	40,51%	33,80%	34,57%
FEM	58,37%	58,01%	59,49%	66,20%	65,43%

Revenu d'intégration 2018: répartition par sexe



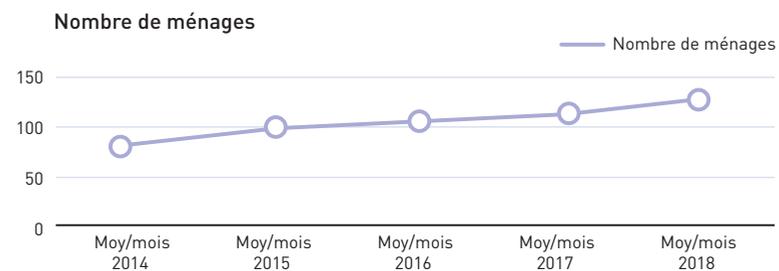
Aide équivalente au revenu d'intégration 2018: répartition par sexe



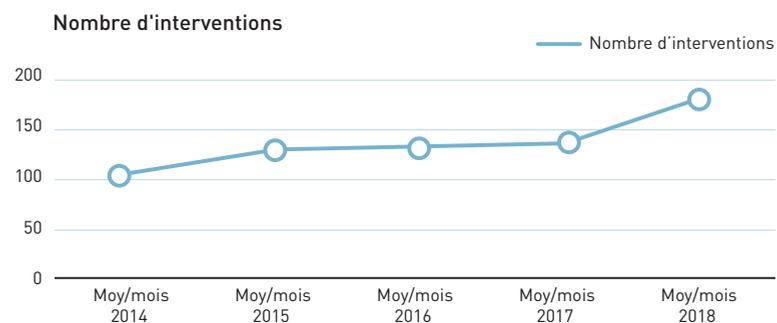
RECAPITULATIF DES AIDES PONCTUELLES 2018

Aides Ponctuelles	Nombre d'interventions	Nombre Menages	Montant
jan/18	148	131	58.011,07
Fev/18	178	129	60.470,32
Mars/18	160	129	53.643,95
Avr/18	168	128	58.503,28
Mai/18	155	118	57.715,69
Juin/18	168	126	64.862,93
Juil/18	221	137	70.555,36
Août/18	149	111	49.590,33
sep/18	209	160	83.648,68
Oct/18	258	175	99.854,85
nov/18	266	152	77.602,44
dec/18	149	99	32.709,91
Total 2018	2229	1595	767.168,81
Moy/mois 2014	104	86	35.165,53
Moy/ mois 2015	131	98	26.902,21
Moy/ mois 2016	136	106	41.043,66
Moy/ mois 2017	143	114	52.932,32
Moy/ mois 2018	186	133	63.930,73

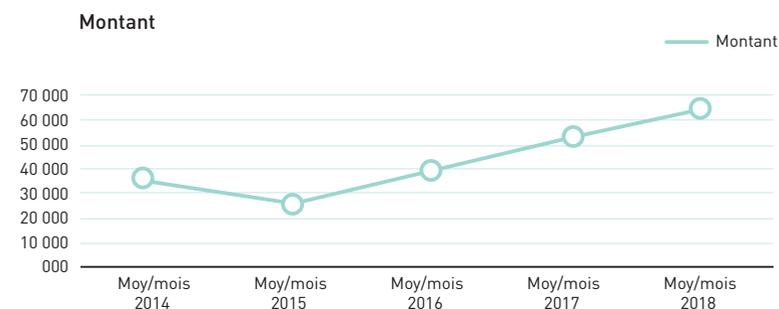
Aides ponctuelles 2018: évolution nombre de ménages



Aides ponctuelles 2018: évolution nombre d'interventions

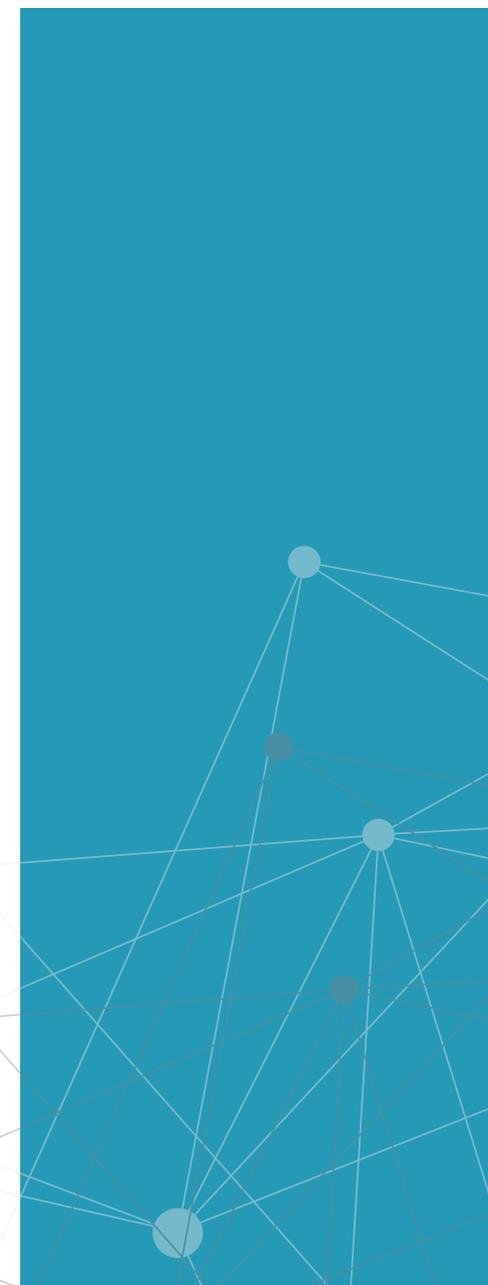


Aides ponctuelles 2018: évolution du montant



REPARTITION DES DOSSIERS PASSES EN C.S.S.S. 2018

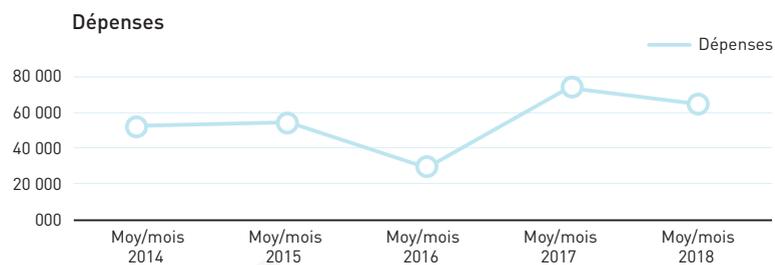
MOIS	Nombre dossiers	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 5
JANVIER	808	212	131	161	134	170
FEVRIER	696	158	165	196	177	
MARS	793	172	198	232	191	
AVRIL	634	147	172	129	186	
MAI	659	277	182	200		
JUIN	654	170	140	134	210	
JUILLET	869	149	215	206	166	133
AOUT	518	110	134	122	152	
SEPTEMBRE	546	132	124	144	146	
OCTOBRE	879	202	192	192	293	
NOVEMBRE	825	246	184	189	206	
DÉCEMBRE	796	189	201	235	171	
TOTAL 2018	8677					
moyenne de dossier par CSSS : 177						



DEPENSES DES FRAIS SOINS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES SUR FONDS PROPRES - 2018

Soins médicaux et pharmaceutiques	Dépenses
jan/18	53.379,43
Fev/18	183.913,65
Mars/18	205.162,50
Avr/18	59.792,56
Mai/18	60.351,11
Juin/18	73.367,17
Juil/18	42.186,84
Août/18	25.371,99
sep/18	23.568,21
Oct/18	16.768,96
nov/18	11.739,17
dec/18	5.279,96
Total 2018	760.881,55
Moy/mois 2014	53.839,70
Moy/ mois 2015	55.243,28
Moy/ mois 2016	27.904,92
Moy/ mois 2017	75.376,44
Moy/ mois 2018	63.406,80

Soins médicaux et pharmaceutiques 2018 – évolution des dépenses





Service ENERGIE

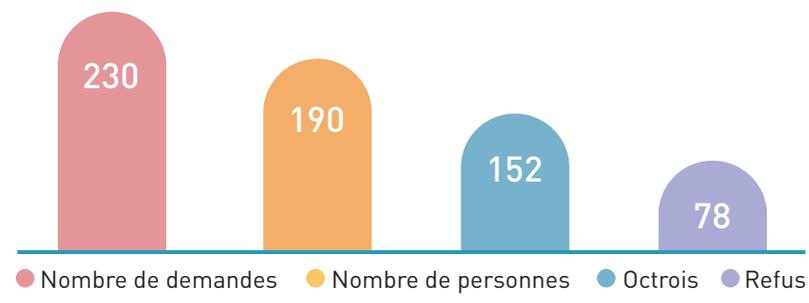
La mission du service Energie consiste à donner de l'aide à toute personne qui fait appel au Centre et à les accompagner à résoudre leurs problématiques liées à leurs factures énergétiques (électricité, gaz et eau). Cette aide est fournie aussi bien de manière préventive (analyse de la consommation, visites à domicile dans le cadre d'audits énergétiques) que de manière curative (demande de plans d'apurement, octroi du statut de client protégé, prise en charge des factures).

En plus de cette mission, le service Energie gère le fonds mazout en collaboration avec le service de médiation de dettes.

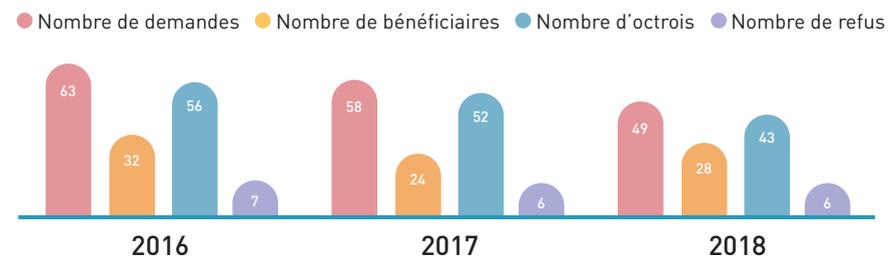


Quelques chiffres :

Eau



Mazout



Gaz-Electricité

● Nombre de personnes

269

2018

Clients protégés

● Nombre de clients protégés

37

2018

Electroménagers

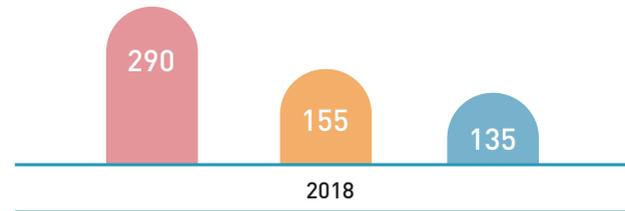
● Nombre de demandes

55

2018

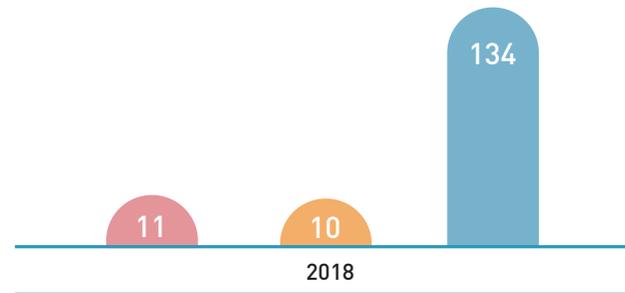
Fournisseurs commerciaux

● Nombre de demandes ● Nombre d'octrois ● Nombre de refus



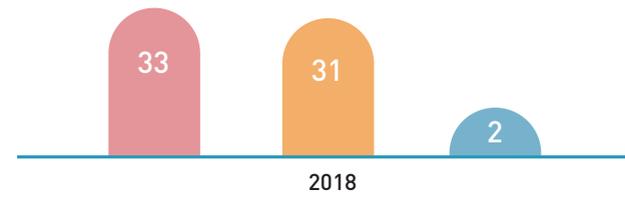
Fournisseurs commerciaux Récupération des octrois

● 100% ● 50% ● 0%



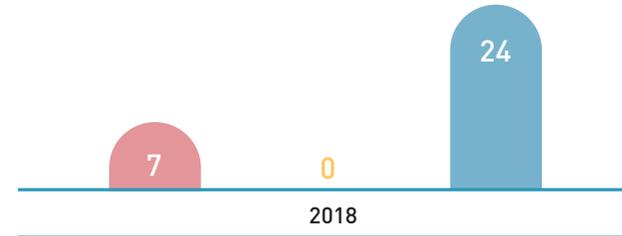
Chaudière

● Nombre de demandes ● Nombre d'octrois ● Nombre de refus



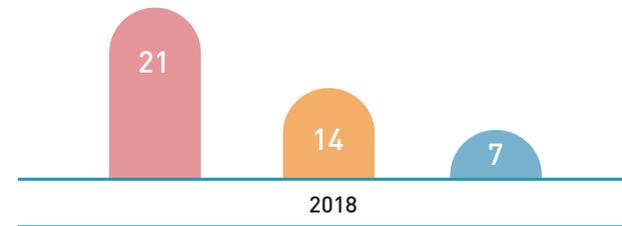
Chaudière Récupération des octrois

● 100% ● 50% ● 0%



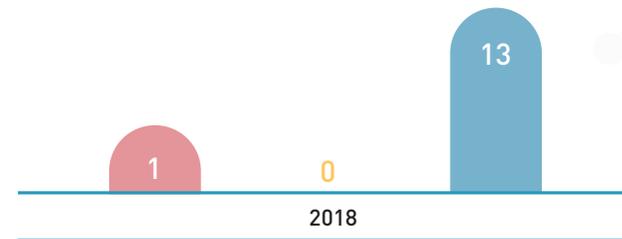
Sibelga

● Nombre de demandes ● Nombre d'octrois ● Nombre de refus



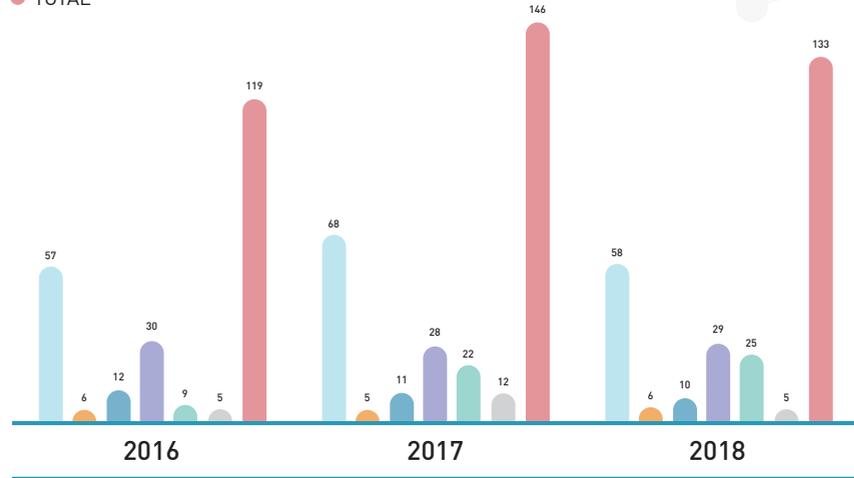
Sibelga Récupération des octrois

● 100% ● 50% ● 0%



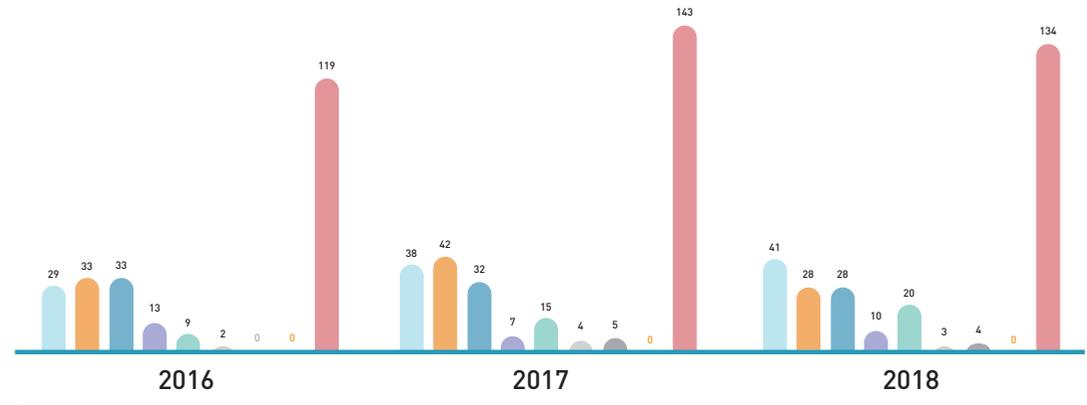
Ventilation des dossiers

- Isolé sans enfants
- Marié sans enfant
- Cohabitant sans enfant
- Isolé avec enfants
- Marié avec enfants
- Cohabitants avec enfants
- TOTAL



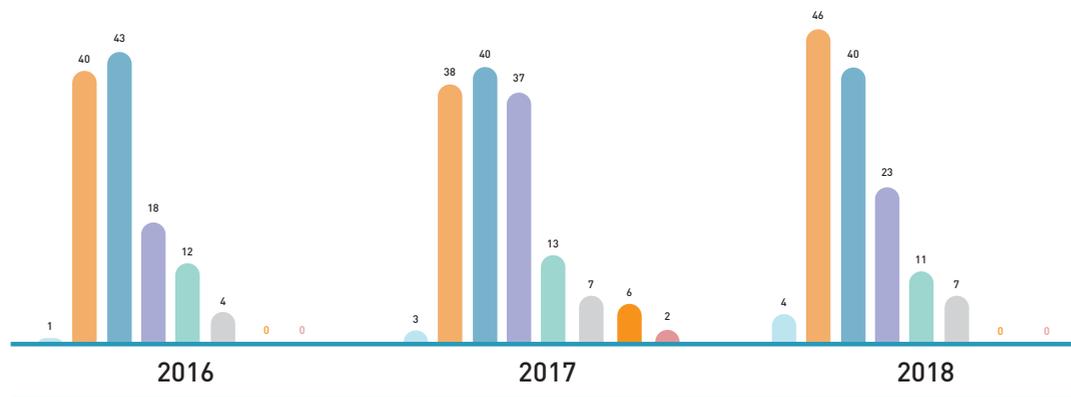
Revenus des personnes suivies

- Salaire
- Chômage
- Indemnités de mutuelle
- Pension
- RI/AERI
- Allocations handicapé
- Sans revenus
- Pension alimentaire
- TOTAL



Nombre de créanciers

● 0 ● 1>5 ● 6>10 ● 11>15 ● 16>20 ● 21>30 ● 31>40 ● 41>50



Nombre d'utilisateurs en guidance budgétaire

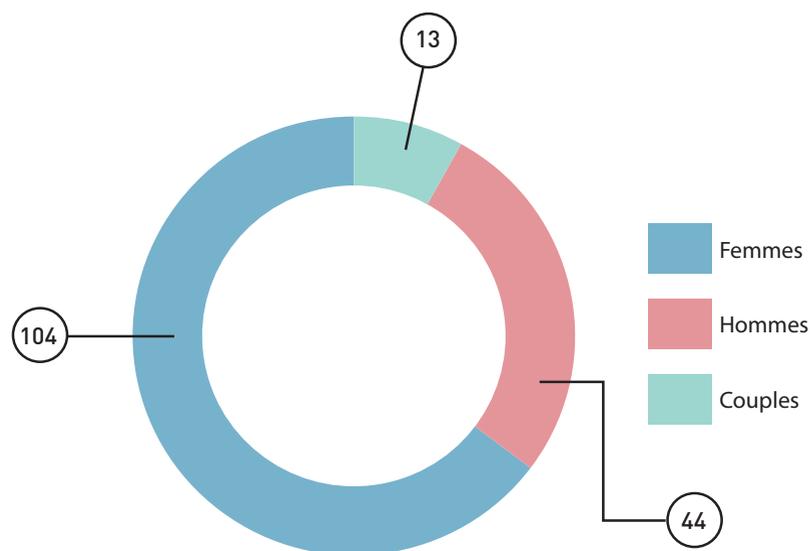


Service d'Aide aux Personnes

Les repas à domicile

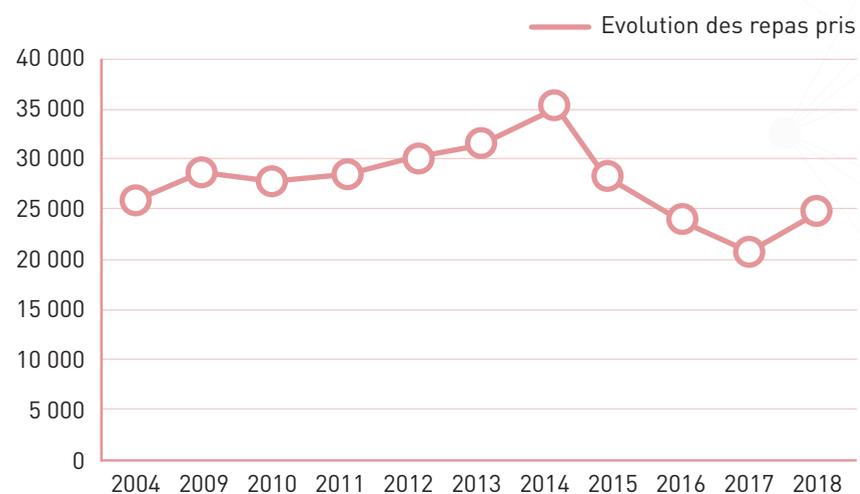
En 2018, le Service d'Aide aux Familles a délivré au public jettois un total de 24.064 repas à domicile. Ceci représente une moyenne de 2005 repas distribués par mois.

Nombre de dossiers



La majorité des personnes qui bénéficient des repas à domicile sont des personnes âgées vivant seules, la plupart du temps. Il arrive également que ces repas soient apportés à des personnes vivant une situation problématique temporaire.

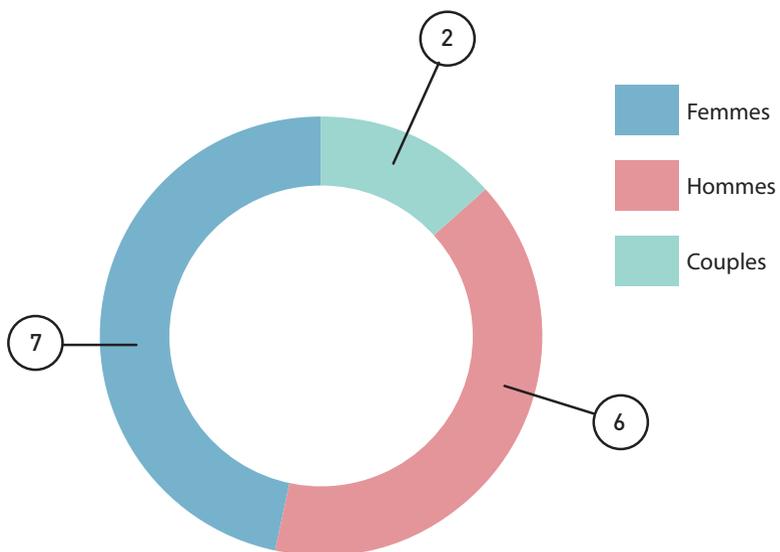
Un aspect très important, lié à la livraison des repas à domicile, est le contrôle social. Dans le cas où un usager n'ouvre pas la porte au moment de la livraison du repas, et que cette situation peut être considérée comme inquiétante, les personnes qui livrent les repas avertissent le bureau, et une enquête est effectuée sur place.



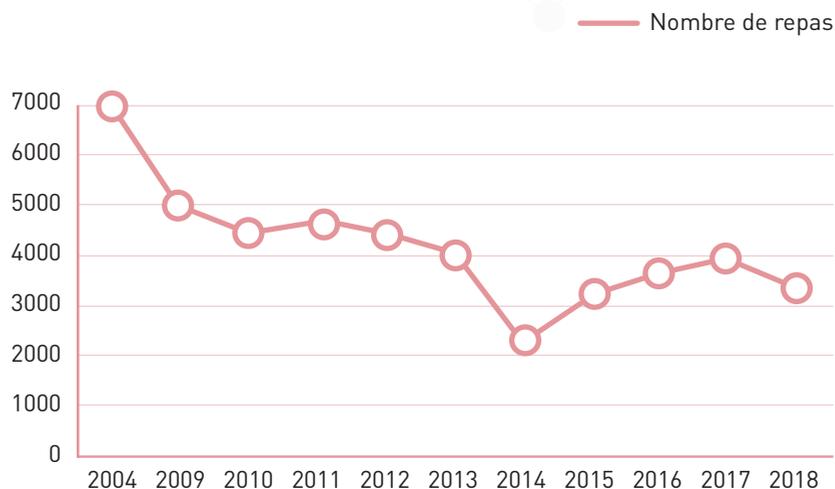
Les repas pris au sein de la maison de repos Iris

En 2018, 15 personnes externes à la maison de repos ont pris des repas au home IRIS. Ils ont pris 3281 repas. Il est constaté une diminution de 686 repas par rapport à l'année 2017. Le prix d'un repas est fixé à 5,37€.

Nombre de personnes externe à la maison de repos qui ont pris des repas



Nombre de repas pris de 2004 à 2018

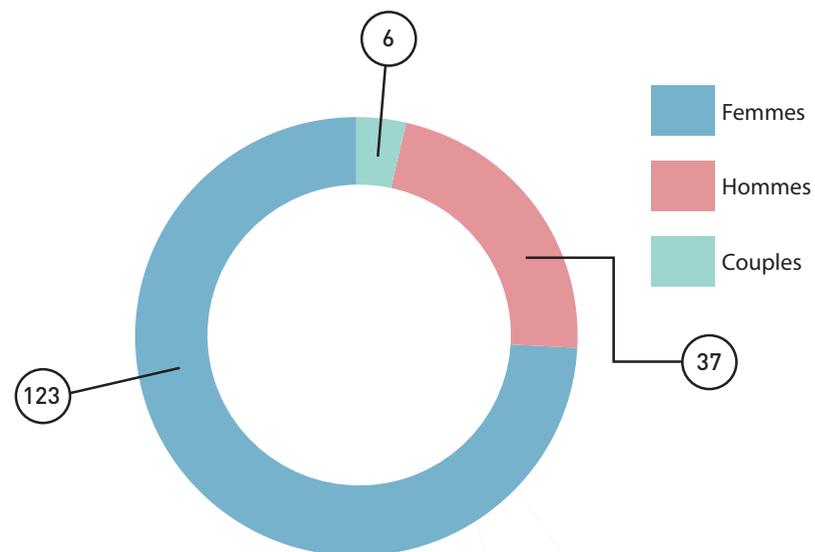


Dans le système actuel la valeur des chèques est de 5€ et il n'y a pas d'intervention financière de la part des bénéficiaires. Par contre, le nombre de chèques accordés est en rapport avec le montant des ressources des personnes et varie de 6 à 18 chèques par personne et par trimestre. Afin de déterminer le nombre de chèques accordés, des barèmes ont été établis par le Comité Spécial du Service Social du CPAS.

Chèques taxi

En 2018, 4451 chèques ont été délivrés aux 166 titulaires des dossiers qui ont utilisé ce service. En comparaison avec 2017, le nombre d'utilisateurs a diminué de 8 personnes.

Nombre d'utilisateurs des chèques Taxi



De temps à autre un supplément de chèques est accordé, notamment pour des visites régulières à l'hôpital ou encore au bénéfice de personnes qui dépassent tout juste le barème fixé. Ces dérogations sont accordées après enquête sociale, à titre exceptionnel et au vu de la situation sociale particulière.

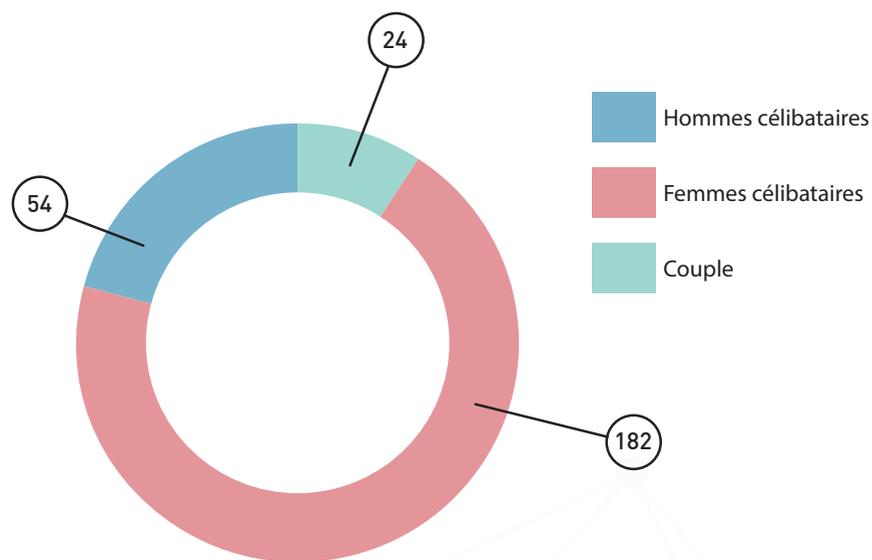
Nombre de chèques octroyés



L'aide aux familles

Qui sont les personnes aidées par le Service d'Aide aux Familles ?

Nombre d'utilisateurs de l'aide familiale



Comme pour les repas à domicile et les chèques taxi, l'intervention personnelle des usagers est déterminée selon des barèmes. Il s'agit de barèmes établis par la Région Bruxelles-Capitale, le Service percevant des subsides de la Commission Communautaire Commune pour son fonctionnement.

En 2018, 247 personnes ont été aidées par une aide familiale ou ménagère. Le total des heures prestées chez les clients s'élève à 27.324,75 heures

La Centrale des Moins Mobiles

La Centrale des Moins Mobiles a été créée en 2005 en collaboration avec Taxistop. La Centrale des Moins Mobiles s'adresse à des personnes à mobilité réduite ayant de faibles revenus, et fonctionne grâce à une équipe de bénévoles possédant un véhicule et ayant du temps à consacrer au transport des bénéficiaires. Les bénévoles s'engagent alors à réaliser le transport, sur base d'un horaire, en fonction de la demande. Les utilisateurs paient une indemnité au kilomètre directement au bénévole.

En 2018, 42 personnes se sont inscrites comme membre, 775 déplacements ont été enregistrés durant cette même année, ce qui représente un déplacement cumulé de +/- 8.195 kilomètres. Ces déplacements ont été réalisés par 3 bénévoles.



CHAPITRE 3 : LA MAISON DE REPOS/MRS

La maison de repos /maison de repos de soins (MR /MRS) CENTRE IRIS du CPAS de jette, Chaussée de Wemmel 229 à jette, se situe sur le site du CPAS de jette.

La MR/MRS accueille les personnes âgées dont l'état de santé ou la situation ne permet plus la vie à domicile dans des conditions satisfaisantes.

Elle peut accueillir 90 résidents, dont 40 résidents avec statut MRS.

Chaque résident dispose d'une chambre particulière. Quelques chambres à 2 lits sont prévues pour des couples ou pour les résidents qui le désirent.

La MR/MRS offre un service d'hôtellerie et met à disposition un ensemble de soins infirmiers, paramédicaux, médicaux et pharmaceutiques.

Le résident retrouve dans « Le Foyer » l'ambiance familiale de la maison de repos, accompagné par l'équipe d'animation.

Les activités et les loisirs sont favorisés au sein de l'établissement.

La MR/MRS organise des fêtes, des excursions, promeut la participation à des activités culturelles et sportives, des activités in

tergénérationnelles, des soins de bien-être et d'esthétique, une chorale en partenariat avec la Monnaie, des activités de musicothérapie et des activités avec des animaux.

Deux grandes festivités, auxquelles les familles sont cordialement invitées, sont également organisées chaque année : le barbecue et le banquet de Noël.

Une piste de pétanque, un billard, un piano, des jeux de société, l'internet, des CD et DVD, différents livres, journaux et magazines ne sont que quelques exemples des loisirs mis à disposition des résidents.

LE RESIDENT (Statistiques au 31.12.2018)

Profil des résidents

L'échelle d'évaluation (KATZ) permet de déterminer le degré de dépendance des résidents. Elle consiste en un questionnaire évaluant les capacités dans 6 domaines de la vie quotidienne :

- Se laver
- S'habiller
- Se transférer et se déplacer
- Aller à la toilette
- La continence
- Manger

Seuls les résidents des catégories B, C et Cd entrent en ligne de compte pour le statut MRS.

La répartition des résidents s'établissait comme suit au 31.12.2018 :

MRPA : Maison de repos Personnes Agées

MRS : Maison de Repos et de Soins

Catégorie	MRPA	MRS
O	17	Pas en MRS
A	13	Pas en MRS
B	0	18
C	0	10
Cd	3	15
D	2	Pas en MRS
total	35	43

43 MRS dont 3 à l'hôpital

Tableau graphique représentant la répartition par âge des résidents. 50% des résidents sont dans la tranche d'âge 80 -89 ans ce qui est démographiquement conforme.

La résidente la plus âgée dans la maison de repos a 98 ans.

	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90-94 ans	95-99 ans	100 et plus
Hommes	0	0	1	3	1	2	5	6	4	1	0
Femmes	0	0	4	3	2	3	15	12	9	7	0

REPARTITION PAR SEXE

Il y a 70,51 % de femmes et 29,49 % d'hommes ce qui est démographiquement conforme. Statistiquement, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. Des facteurs sociologiques, biologiques et psychologiques expliquent cette logique de disproportion.

La rénovation

La maison de repos a été inaugurée le 11.03.1961.

Une partie de la maison de repos a déjà été réaménagée en 2003. Il s'agit principalement de l'aménagement d'un nouveau restaurant avec patio et d'une nouvelle cuisine centrale (phase 1).

La partie de la Maison de Repos comprenant 8 appartements a été également réaménagée en 2003 (phase 1bis).

Le projet global de la rénovation a débuté le 19.10.2015. La 1ère pierre a été posée par Mme DE PAUW, Présidente, le 18.11.2015.

Les travaux ont débuté par la construction d'une extension annexée au bâtiment de la maison de repos existante (phase 2). Cette nouvelle construction a été inaugurée le 10.10.2018 et compte 11 chambres à 1 lit au niveau 0, 11 chambres à 1 lit au niveau 1 et 11

chambres à 1 lit au niveau 2. Au total, la nouvelle construction a 4 niveaux : 1 sous-sol, 1 rez-de-chaussée et 2 étages avec un total de 33 chambres (dont 1 chambre d'isolement).

Le jardin entre les phases 2 et 3 a été inauguré en date du 19.04.2019.

Depuis le 07.08.2018, il est procédé à la rénovation de l'aile gauche côté sud (phase 3) qui sera finalisée cette année (2019).

Au total, l'aile gauche côté sud aura 4 niveaux : 1 sous-sol, un rez-de chaussée et 2 étages avec un total de 38 chambres.

Dans la dernière phase, il sera procédé à la rénovation de l'aile droite côté nord pour une ouverture prévue en 2020 (phase 4).

La maison de repos sera entièrement rénovée au terme de ces travaux et pourra accueillir à ce moment 106 résidents.

Le jardin de la maison de repos entre les phases 2 et 4 sera également réaménagé.



